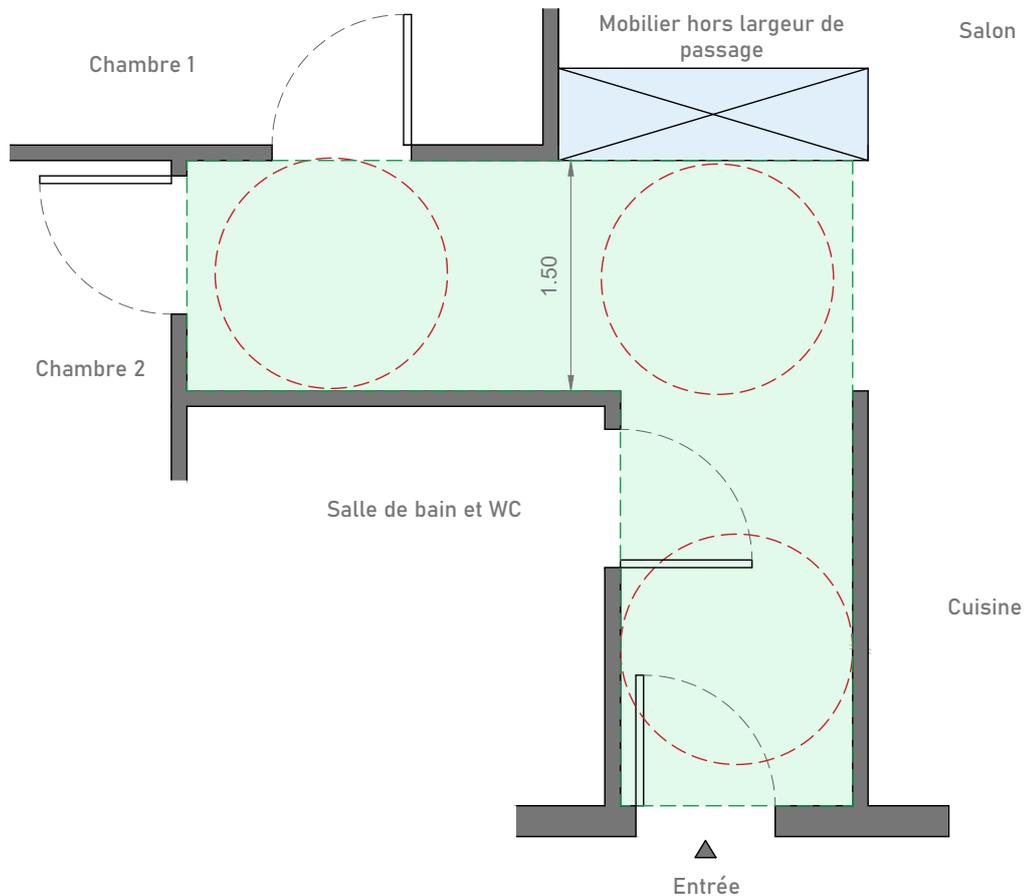


3

ENTRÉE ET CIRCULATIONS INTÉRIEURES

RECOMMANDATIONS CONCEPTUELLES



Dans un logement accessible et adapté, une bonne circulation intérieure (sas d'entrée et couloir) doit permettre au locataire de pouvoir circuler et se déplacer aisément d'une pièce à une autre, sans être gêné par un meuble, un mur ou tout autre élément saillant.

Les circulation intérieures doivent ainsi pouvoir présenter des dimensions particulières afin de garantir l'accès à des personnes en situation de handicap moteur :

- des portes présentant une largeur de passage minimum de 0,85 m
- des aires de rotation de 1,50 m hors débattement de porte
- des aires de manœuvre de 1,50 m à chaque changement de direction
- une distance réservée de 0,40 m à l'angle de chaque commande d'accès (interphone, interrupteur...)

Les circulations intérieures ne doivent présenter aucun obstacle : ni seuil, ni ressaut devant les portes et le revêtement de sol doit être non glissant.

Les débattements de porte, leur manipulation et leur positionnement (privilégier le face-à-face) doivent faciliter le passage d'un espace à un autre.

Le mobilier ne doit pas constituer un obstacle gênant lors des déplacements ; il doit être aménagé en dehors de la largeur de passage ou être placé dans des niches (mobilier intégré).

Voir la **Fiche 11. Menuiseries, partie Pré-requis**.



POUR ALLER PLUS LOIN :
WWW.GUIDE-LOGEMENTS-ACCESSIBLES.FR



EN PARTENARIAT AVEC



Dans l'optique de la construction pour tous, ce guide, à destination des organismes Hlm, s'attache à proposer des aménagements et des conseils qui ne stigmatisent pas le logement. Il propose également des solutions conceptuelles pour offrir un logement que le locataire pourra facilement adapter avec ses propres produits d'assistance. Ce guide ne se substitue pas à la responsabilité du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre dans le choix de la conception des logements et des solutions techniques retenues.